

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maladie d'Aujeszky : comment mieux protéger les chiens ?

2 février 2024 à Issy-les-Moulineaux

Tout le monde chez les chasseurs connaît la maladie d'Aujeszky et craint pour ses chiens car la mortalité, si l'un de ses compagnons est contaminé, est proche de 100% !

Aujourd'hui, seul le vaccin AUSKIPRA BK ® est utilisé pour vacciner les chiens mais c'est un vaccin porcin qui n'a pas été étudié chez les chiens.

Aussi, à la suite de plusieurs mortalités de chien de chasse au sanglier, une étude portant sur la vaccination de ces chiens par ce vaccin AUSKIPRA BK ® a été initiée dans le département de l'Aube fin 2021 et les premiers résultats sont connus.

Cette étude, pilotée par la FNC, visait à évaluer chez les chiens les effets indésirables éventuels et à mesurer l'efficacité de ce vaccin mis sur le marché. Elle a été menée par la Fédération nationale des chasseurs en lien avec l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, le Laboratoire National de Référence pour Aujeszky (ANSES), l'Ecole Vétérinaire de Nantes (Oniris), l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort, le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de l'Aube et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube.

Cette étude démarrée à l'automne 2021 a duré 2 ans durant lesquels 160 chiens de chasseurs au sanglier ont été vaccinés avec cet AUSKIPRA BK ® et suivis. Elle s'est tenue dans des zones où il a été vérifié que le virus circule activement chez les sangliers.

Les résultats de cette étude montrent que ce vaccin entraîne bien une production d'anticorps chez les chiens. Cependant, ces anticorps ne semblent pas capables de neutraliser le virus de façon importante et durable. Il faudra maintenant explorer la protection qu'il confère par la voie de l'immunité cellulaire afin de pouvoir conclure plus précisément. Enfin, aucun des chiens de l'étude n'a présenté d'effets indésirable grave pouvant être relié directement à la vaccination.

Cette étude qui visait à mesurer la protection conférée par la production d'anticorps, mérite donc d'être poursuivie afin de mesurer l'activation de l'immunité cellulaire par ce vaccin. Cela permettra de pouvoir conclure plus précisément sur la protection des chiens par le vaccin AUSKIPRA BK ®. Ce deuxième volet est actuellement en cours d'exploration.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « Depuis quelques années, le nombre de signalements de chiens de chasse morts de maladie d'Aujeszky a fortement augmenté même si ces cas restent, de façon générale, localisés dans les mêmes départements. La mort de ces chiens avec des symptômes nerveux est très difficile à vivre pour leur propriétaire. Il n'existe malheureusement actuellement pas de vaccin dédié visant à protéger les chiens contre cette maladie et c'est le vaccin commercialisé pour protéger les porcs qui est utilisé. Le peu de données existantes sur l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin chez les chiens a amené la FNC à s'appuyer sur l'initiative de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube (10), qui a organisé une campagne de vaccination de chiens de chasse en utilisant ce vaccin AUSKIPRA BK®, afin d'acquérir des connaissances sur ces sujets. Je rappelle qu'il reste indispensable de limiter l'exposition des chiens de vos chasseurs au virus afin de diminuer le risque d'infection. Il s'agit de ne pas nourrir les chiens avec des morceaux, abats ou autres sous-produits venant de sangliers, de séparer le plus vite possible les chiens des sangliers lors ou après la chasse... »

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont plus de 960 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

